

Compte rendu CTL du 13 novembre 2018

Dernier Comité Technique dans les Landes avant les élections
professionnelles :
de la joie, la fête : les vacances !

A l'ordre du jour : du repos bien mérité pour les agents lors des ponts naturels, du repos plus ou moins forcé pour les ceux des petites trésoreries de Chalosse et du Tursan, et une proposition de villégiature pour nos collègues du SPF de Dax.

Suivons donc le déroulé circuit proposé par la Direction.

1- Seuls deux ponts naturels sont possibles en 2019 : le 31 Mai et le 16 Août.

Ils seront couverts par des congés ou l'autorisation d'absence exceptionnelle. Les agents au module à 35h et les apprentis bénéficient de deux autorisations d'absence. Les apprentis ayant posé un jour de congé pour les ponts naturels de 2018 devront être régularisés. La question se pose pour les agents en service civique.

Puisqu'il s'agit de dates imposées par la Direction, sans alternative, nous n'avons pas souhaité participer au vote. Il ne nous apparaît pas normal de contraindre les agents à poser des absences alors même qu'ils souhaiteraient choisir leurs congés.

2- Suite au camouflet ministériel dont le département a fait l'objet avec l'abandon de la restructuration du réseau, les trésoreries visées (Amou, Aire, Geaune, Hagetmau et Mugron) ont besoin de souffler .

La trésorerie d'Aire-sur-l'Adour bénéficiera de la même respiration car la mesure s'applique aux structures comptables qui comptent trois agents et moins. La direction a opté pour deux pistes de mesures : le déport de charge vers d'autres trésoreries et la modification des horaires d'ouverture.

A cet égard, la Direction propose de n'ouvrir au public que deux matinées par semaine, le mardi et le jeudi. Les mêmes jours pour les trésoreries concernées afin que ce soit mieux visible pour le public

Aux usagers de s'adapter.

Et pour éviter qu'ils n'aillent poser leur question sur le transat d'à côté, ces matinées sont les mêmes pour tous.

Rappelons à la Direction que le « déport de charge » ne sera pas évité. Juste reporté les autres jours, au téléphone, par mail...

De plus, une ou plusieurs équipes de GO, joliment appelés « Servie Aide au Réseau » sont à l'étude. De quoi s'agit-il ?

Dans une trésorerie A, un agent fera le travail de celle de B, voire de C. L'idée est de mutualiser, de gagner en efficacité, en expertise... et de dégager du temps bien entendu.

Les conventions entre les Comptables sont à l'étude.

Pour des raisons évidentes, nous avons choisi de voter contre. Non pas contre les agents mais contre le recul du service public dans les zones rurales. Nous avons rappelé au Directeur que nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emploi et le comblement de toutes les vacances. Il est regrettable que la Direction n'ait pas envisagé de renforcer ces structures par du personnel.

Autre restructuration, mais qui est cette fois impulsée par l'Agence Régionale de Santé : l'absorption du pôle gériatrique de Morcenx par l'hôpital de Mont-de-Marsan, avec transfert des budgets et d'un agent vers Dagas.

Quelle sera la charge de la trésorerie de Mont-de-Marsan Dagas ? En l'absence de données fiables fournies par la Direction, personne n'est en mesure d'évaluer la croissance de la charge de ce poste comptable, suite au transfert de l'assignation comptable de l'hôpital de Saint-Sever et de la croissance du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan.

3- Le voyage continue avec la fusion du SPF de Dax et celui de Mont-de-Marsan.

A ce jour, c'est une visibilité de mousson qui est offerte à nos collègues. Le dossier présenté lors de ce Comité Technique au dire du président lui-même n'est pas suffisant : les informations arrivant tardivement et au compte-goutte.

La fusion, qui aura lieu le 18 mars 2019, a été cadrée par l'instruction du 1^{er} octobre 2018. Il en résulte la création du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement départemental, basé à Mont-de-Marsan, et une antenne d'au moins cinq agents à Dax. Cette antenne n'effectuera plus d'accueil physique ni d'opérations comptables, opérations qui seront donc concentrées exclusivement sur Mont-de-Marsan.

La note définit précisément le cadre technique préalable, mais se contente de rappeler que le versement de la prime de restructuration se fera « selon la réglementation en vigueur ».

Pour les agents dont l'emploi sera transféré à Mont-de-Marsan, à condition qu'ils suivent la mission, le bénéfice de la priorité absolue et des primes de restructuration sont acquis dans la mesure où ils exercent une année au minimum à Mont-de-Marsan.

Pour les autres, il faudra soit changer de service, soit demander le SPFE de Mont de marsan résidence Dax pour obtenir l'Antenne de Dax. Or, pour mémoire, la campagne de mutation est ouverte de décembre à mi-janvier. Comment sera traitée leur affectation entre temps ?

Le nombre d'emplois, les tâches affectées seront à définir au niveau local, selon des « périmètres » d'activité.

Ensuite, la direction devra convoquer un CHS et un CTL. Elections professionnelles obligent, ceci ne pourra être fait au plus tôt qu'au mois de janvier. Mais les délais seront trop contraints pour réunir un CHS au préalable en lieu et place il devrait y avoir un groupe de travail.

Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons plus!

4- Des sujets plus légers clôturent la partie de beach-volley :

- Fin des bulletins de salaire papier à compter de février 2019 - accessibles uniquement sur l'ENSAP. A ce jour, 90 % des agents dans les Landes ont ouvert un espace dans l'ENSAP.
- Le problème du poids des sacs et du refus de la Poste de les prendre en charge est à nouveau évoqué. La mise à disposition de balance est à nouveau demandé.
- Point sur le difficile recrutement des services civiques, par manque de candidatures. Le montant de l'indemnité n'aide pas à rendre attractif un emploi de service civique !
- Arrivée prochaine de la note sur le télétravail et les simplifications apportées.
- Classement des postes comptables suite à l'ASR (déclassement de la

trésorerie de Saint-Sever de C2 en C3 (suite à la perte du recouvrement de l'impôt et du transfert de la gestion de l'hôpital de Saint-Sever?).

- Accueil de la Paierie Départementale dans les locaux de Dagas : déménagement prévu pour fin janvier. La question de l'accueil du public ne semble pas poser de problème pour la Direction.
La trésorerie de Mont-de-Marsan Agglomération suivra dès que les travaux d'étanchéité des toits-terrasse de Dagas, au niveau du Service des Impôts des Entreprises, seront achevés.
- Abandon des travaux dans les trésoreries de Saint-Vincent-de-Tyrosse et de Saint-Sever... puisque les fusions n'ont pas lieu. La direction a également décidé que le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Saint-Martin-de-Seignanx vers la trésorerie de Saint-Vincent-de-Tyrosse est abandonné dans le cadre de ces fusions avortées.
- Vacances d'emploi à la Brigade Départementale de Vérification de Dax : la pénurie d'agents formés au contrôle fiscal aboutit à l'arrivée de deux inspecteurs sortis d'école en septembre 2019.
- Elections professionnelles: seul le vote électronique est possible, mais il peut se faire de n'importe où !
- Deux nouveaux gestionnaires de site ont été désignés par la direction au 1^{er} novembre 2018 :
 - Mr DULION pour le site de Mont de Marsan Dagas
 - Mme MORICEAU pour le site de Dax Doumer

Vos Représentants FO en CTL :

Jean-Philippe CAMPAGNE

François SOULEYREAU

Laurie REROLLE

Experts FO :

Irène CELLAN

Denis CAPDEVOLLE

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

